

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 2 mai 2022** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Natalie Clark, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Madame Pamela Dow, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller
Madame Maryse Soucy, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

158-05-22

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

159-05-22

SÉANCE ORDINAIRE DU 2022-04-04

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022.

ADOPTÉE

160-05-22

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2022-04-11

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2022;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Maryse Soucy
APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2022.

ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2022-04-25

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2022;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2022.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DES SÉANCES DU 4 AVRIL 2022 ET DU 25 AVRIL 2022

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors des séances du 4 avril 2022 et du 25 avril 2022.

CORRESPONDANCE

- De la Société d'habitation du Québec un avis de dépôt d'un montant de 15 047,52 \$ représentant des contributions de la SHQ dans les programmes LAQ (Logement abordable Québec) – Volet privé, Rénovation Québec-Patrimoine et Rénovation Québec – Rénovation.
- De la MRC de Bonaventure, un avis de dépôt du dernier versement dans le programme FAIR 2021-2022 (Fonds d'aide aux initiatives régionales) au montant de 15 000 \$.
- De la Société de financement des infrastructures locales du Québec, un avis de dépôt d'un montant de 768 185,73 \$ dans le cadre des projets de réfection du Camp à Jos ainsi que de la réfection de l'Avenue Terry-Fox du Programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ), 2019-2023.
- De Julie Leblanc, directrice générale conjointement avec Mme Érika Ouellet, chargée de projet du Conseil de l'Eau Gaspésie-Sud, une correspondance concernant les résultats du projet de caractérisation des systèmes municipaux de traitement d'eaux usées du territoire du Conseil de l'Eau Gaspésie-Sud.
- Du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un avis de dépôt d'un montant de 17 980,18 \$ dans le cadre des projets de réfection du Camp à Jos ainsi que de la réfection de l'Avenue Terry-Fox du Programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ), 2019-2023.
- De Mme Marie-Louise Babin, adjointe administrative au lieu d'enfouissement technique de la municipalité de Saint-Alphonse, les états financiers du lieu d'enfouissement au 31 décembre 2021.
- Du Conseil des arts et des lettres du Québec, un avis de dépôt d'un montant de 5 000 \$ représentant une aide spéciale à la programmation jeune public.
- De Finances Québec, un avis de dépôt d'un montant de 2 772,12 \$ dans le cadre du programme de redressement des infrastructures routières locales pour la réfection d'une partie du chemin de Saint-Edgar en 2018.
- De M. Christian D'Amours, directeur de la planification et de la gestion des infrastructures au ministère des Transports, une correspondance ainsi que des rapports concernant l'inspection de différents ponts situés sur le réseau routier municipal ainsi que les travaux d'entretien aux structures à être réalisés.

- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois d'avril 2022.

162-05-22

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dollars et trente-cinq dollars (899 980,35 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

163-05-22

FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR) GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer et déposer, pour et au nom de la Ville, tout document concernant la demande d'aide financière pour le programme FAIR (Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), et ce, pour l'année 2022.

ADOPTÉE

164-05-22

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

De nommer Monsieur Jacques Rivière à titre de maire suppléant.

ADOPTÉE

165-05-22

APPEL D'OFFRES - REGROUPEMENT D'ASSURANCE POUR OBNL - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Attendu que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la ville, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

Attendu que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

Attendu que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow

APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy

et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la Ville de New Richmond à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

No. de police	Nom	Adresse
OSBL-150306	Ciné Bobine	99, place Suzanne-Guité
OSBL-200241	Club nautique de New Richmond	158, chemin du Port
OSBL-200367	Gaspesian British Heritage Village	351, boulevard Perron Ouest
OSBL-200779	Club de ski de fond de New Richmond Inc.	148, rue de Patapédia
OSBL-202079	Justice alternative Gaspésie Sud/Équijustice Gaspésie	139, Route 132 Ouest
OSBL-202726	Société de développement économique de New Richmond inc.	99, place Suzanne-Guité
OSBL-0103365	Maison des jeunes de New Richmond	120, rue Melanson

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

166-05-22

RELAIS POUR LA VIE 11 JUIN 2022 - MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU PARC DE LA POINTE-TAYLOR

Considérant que depuis plusieurs années, le site du Parc de la Pointe-Taylor est retenu pour l'activité du Relais pour la vie;

Considérant que l'édition 2022 de cette activité se déroulera le 11 juin 2022;

Considérant que les organisateurs de cet événement souhaitent s'assurer du bon déroulement de celui-ci en venant y ajouter certaines consignes qui seront applicables au Parc lors de cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'ajouter des consignes au public du Parc de la Pointe-Taylor pour la tenue de l'activité du Relais pour la vie qui se tiendra le 11 juin 2022, et ce, pour la période située entre 11 h et 23 h 59 :

- Interdiction de circuler avec des animaux domestiques, sauf chien d'accompagnement;
- Interdiction de consommer des boissons alcoolisées;
- Interdiction de consommer des cigarettes, des drogues légales et/ou illégales et de faire utilisation de vapoteuse;
- Interdiction de circuler à vélo, avec des planches à roulettes et/ou des patins à roues alignées.

ADOPTÉE

EMBAUCHES

167-05-22

ANIMATEUR POUR LE CAMP DE JOUR

Considérant l'appel d'offres publié sur le site Internet de la Ville et sur le site d'Emploi-Québec;

Considérant les candidatures déposées et les entrevues effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Maryse Soucy

APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow

et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche de Marilou Cormier, Sarah Boudreau et Marie-Catherine Cyr à titre d'animateurs pour le Camp de jour 2022.

ADOPTÉE

168-05-22

PRÉPOSÉ AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Considérant l'appel d'offres publié sur le site Internet de la Ville et sur le site d'Emploi-Québec;

Considérant les candidatures déposées et les entrevues effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche de Rose Gagné à titre de préposée au bureau d'accueil touristique pour la saison 2022.

ADOPTÉE

169-05-22

PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL AU PARC DE LA POINTE-TAYLOR

Considérant l'appel d'offres publié sur le site Internet de la Ville et sur le site d'Emploi-Québec;

Considérant les candidatures déposées et les entrevues effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche d'Alexis Boudreau et de Jacob Cormier à titre de préposés à l'accueil au Parc de la Pointe-Taylor pour la saison 2022.

ADOPTÉE

TRAVAUX DE RÉNOVATION - MAISON DES JEUNES

170-05-22

RÉFECTION DE LA TOITURE

Considérant la volonté du Conseil d'entreprendre des travaux de rénovation à la Maison des jeunes;

Considérant l'offre déposée par la firme Construction Axeco pour la réfection de la toiture de cette infrastructure au montant de 21 320 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Construction Axeco pour la réfection de la toiture de la Maison des jeunes au montant de 21 320 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1187-22.

ADOPTÉE

171-05-22

TRAVAUX DE FENESTRATION

Considérant la volonté du Conseil d'entreprendre des travaux de rénovation à la Maison des jeunes;

Considérant l'offre déposée par la firme Construction Michel Maltais inc. pour la réfection de la fenestration de cette infrastructure au montant de 12 540,87 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Construction Michel Maltais pour la réfection de la fenestration de la Maison des jeunes au montant de 12 540,87 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1187-22.

ADOPTÉE

172-05-22

AUTORISATION DE DÉPENSE - JEUX GONFLABLES - FONDS DE ROULEMENT

Considérant que la Ville souhaite offrir aux tout petits, lors de ses activités intérieures et extérieures, des jeux gonflables;

Considérant que la Ville loue ces équipements à plusieurs reprises et qu'il est dorénavant difficile de le faire étant donné que le commerce qui effectuait ces locations a cessé ses opérations depuis peu;

Considérant que le Comité des loisirs de Grande-Rivière a déposé une offre pour l'achat de 3 jeux gonflables usagés au montant de 4 000 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre du Comité des loisirs de Grande-Rivière pour l'achat de 3 jeux gonflables usagés au montant de 4 000 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

173-05-22

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1193-22 AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 276 682 \$, REMBOURSABLE EN 15 ANS - DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1193-22 autorisant des travaux de réfection des terrains de tennis de la Ville de New Richmond et décrétant un emprunt de 276 682 \$, remboursable en 15 ans.

ADOPTÉE

174-05-22

AUTORISATION DE DÉPENSE - REMPLACEMENT DE TOILES JAUNES SUR LA STRUCTURE DE LA POINTE-TAYLOR - FONDS DE ROULEMENT

Considérant que la Ville souhaite procéder au remplacement de toiles sur la structure de la Pointe-Taylor;

Considérant que le coût approximatif pour ce remplacement est de 7 399 \$, incluant le matériel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'autoriser l'attribution d'un montant approximatif de 7 399 \$, taxes en sus, pour le remplacement de toiles jaunes sur la structure de la Pointe-Taylor. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement

ADOPTÉE

175-05-22

VENTE D'ÉQUIPEMENT - BANDES DE PATINOIRES

Considérant que la Ville souhaite vendre des bandes de patinoires du vieil équipement du Parc Chaleurs;

Considérant qu'une offre a été publiée sur le site Internet ainsi que les réseaux sociaux de la Ville;

Considérant qu'une offre a été reçue au montant de 804 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow
APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de Monsieur Jean-Yves Cormier au montant de 804 \$, taxes en sus, pour la vente des bandes de patinoires du vieil équipement du Parc Chaleurs.

ADOPTÉE

URBANISME

176-05-22

RÈGLEMENT 1196-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'INCLURE LE LOT 5 017 203 À MÊME LA ZONE RC.7 - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'inclusion du lot 5 017 203 à même la zone Rc.7, portant le numéro 1196-22;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'inclure le lot 5 017 203 à même la zone Rc.7, lequel est identifié sous le numéro 1196-22.

ADOPTÉE

177-05-22

**RÈGLEMENT 1205-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 -
CRÉATION DES ZONES EAF.20 ET EAF.21 (SECTEUR CHEMIN DE SAINT-EDGAR
ENTRE LE 316-A ET LE 338) - ADOPTION DU SECOND PROJET**

Considérant que le Conseil prend en compte le second projet du règlement relatif à la création des zones Eaf.20 et Eaf.21, portant le numéro 1205-22;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark
et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 - Création des zones Eaf.20 et Eaf.21 (Secteur chemin de Saint-Edgar entre le 316-A et le 338), lequel est identifié sous le numéro 1205-22.

ADOPTÉE

178-05-22

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 245. CHEMIN PARDIAC

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 245, chemin Pardiac :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.3.2 du Règlement de zonage 927-13 : autoriser une hauteur de 5,5 mètres pour le bâtiment secondaire (garage) au lieu des 4,5 mètres autorisés.

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 11 avril 2022;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 27 avril 2022;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 245, chemin Pardiac, soit acceptée comme demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à produire tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

179-05-22

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05) - 270, BOULEVARD PERRON OUEST

Considérant la demande d'émission de permis déposée afin de procéder au projet de rénovations de l'immeuble du 270, boulevard Perron Ouest;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce projet respecte les spécificités du Règlement 802-05;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis afin de procéder au projet de rénovations de l'immeuble du 270, boulevard Perron Ouest.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

180-05-22

APPEL D'OFFRES - FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE

Considérant l'appel d'offres publié sur invitation pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Sel Warwick inc.	52 773,53 \$
Mines Seleine, une division de Sel Windsor Ltée	56 234,85 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Sel Warwick inc. au montant de 52 773,53 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

181-05-22

AUTORISATION DE DÉPENSE - ACHAT DE COMPTEURS D'EAU - FONDS DE ROULEMENT

Considérant que la réglementation oblige maintenant toute nouvelle construction à disposer d'un compteur d'eau devant être fourni par la municipalité;

Considérant les quantités estimées pour l'année 2022;

Considérant l'offre déposée par la firme Huot pour l'achat de compteurs d'eau au montant de 33 043,50 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Huot pour l'achat de compteurs d'eau au montant de 33 043,50 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

182-05-22

DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1 - SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA

Considérant le projet de réfection du système de réfrigération de l'aréna;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Natalie Clark
APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow
et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la demande no. 1 à la firme Cimco Réfrigération au montant de 103 742,07 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1160-21.

ADOPTÉE

183-05-22

AUTORISATION DE DÉPENSE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE TERRY-FOX

Considérant les travaux de réfection effectués sur l'avenue Terry-Fox;

Considérant que des litiges étaient en cours concernant cesdits travaux depuis l'automne dernier;

Considérant que des travaux supplémentaires de surveillance pour ces travaux ont été nécessaires;

Considérant que la firme ARPO Groupe-conseil a déposé la facture no. NR-1680 à titre d'honoraires supplémentaires, au montant de 17 875 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la facture non. NR-1680 au montant de 17 875 \$, taxes en sus, à la firme ARPO Groupe-conseil. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1157-21.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

184-05-22

INSTALLATION D'UNE CHUTE À LIVRES - BIBLIOTHÈQUE DU VIEUX-COUVENT - FONDS DE ROULEMENT

Considérant le projet d'installation d'une chute à livres extérieur pour les usagers de la bibliothèque du Vieux-Couvent était planifié depuis plusieurs années;

Considérant que ce projet permettra aux dits usagers de déposer leurs livres dans la boîte en tout temps, et ce, en dehors des heures régulières d'ouverture;

Considérant l'offre déposée de la firme Constructions Scandinaves au montant de 6 150 \$, taxes en sus, pour l'installation d'une chute à livres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme de Constructions Scandinaves au montant de 6 150 \$, taxes en sus, pour l'installation d'une chute à livres pour la bibliothèque du Vieux-Couvent. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

On s'informe au sujet du solde de l'emprunt effectué lors du début de la Station touristique Pin Rouge. Des interrogations sont également apportées concernant la possibilité d'un agrandissement du camping de la Pointe-Taylor.

On demande quel est l'échéancier pour la pose du feu de circulation à l'intersection du chemin de Saint-Edgar et de la Route 132.

On demande au Conseil s'il la réunion de travail se tiendra dorénavant dans la Salle du Conseil avant la séance régulière.

Des précisions sont demandées concernant les nouvelles restrictions de circulation sur le quai.

Suite à l'installation de plusieurs entreprises dans le parc industriel, on s'interroge sur la future vocation des bâtiments qui ne seront plus occupés.

Des personnes se questionnent sur une nouvelle réglementation possible concernant la pêche à l'abord du pont H.A. Leblanc.

Concernant les sentiers Rotary, des questions sont adressées pour savoir s'il y aura une installation de nouvelles passerelles afin de reproduire le trajet initial avant la démolition de 2 infrastructures dans ce secteur. Une demande est également déposée pour connaître le ou les propriétaires de terrain de ces sentiers.

On s'interroge pour savoir s'il y a des projets de futurs logements à venir par des propriétaires privés étant donné le prix des matériaux de construction et est-ce que cette inflation aura un impact sur la construction du futur garage municipal ou sur l'ouverture des chemins municipaux.

Des informations sont demandées concernant la contribution payable à la Sûreté du Québec en 2022.

On note que lors de la réfection de l'avenue Terry-Fox, celle des trottoirs a été très appréciée des citoyens et on se demande si ce sera la même chose lors de la réfection de la rue Melanson et des prochaines artères.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 21 h 01.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière